



JEAN-PIERRE TREMBLAY
Vice-président exécutif

DANS CE NUMÉRO...

Le Fonds revenu mensuel FMOQ : modifications récentes	4
Les essentiels à 10 ans de la retraite	6
Ateliers accrédités pour les médecins	6
Budget du Canada du 19 mars 2019 : résumé des principales mesures fiscales	8
Budget du Québec du 21 mars 2019 : résumé des principales mesures fiscales	10
Dix ans après la fin de la crise financière de 2008-2009	11
Survol des marchés financiers	13
Rendements annuels composés et valeurs unitaires des parts	15
Ratio des frais de gestion	15
Fluctuations des marchés boursiers et obligataires	15
Éventail de produits et services	16
Pour nous joindre	16

Dans ce bulletin, indépendamment du genre grammatical, les appellations qui s'appliquent à des personnes visent autant les femmes que les hommes; l'emploi du genre masculin n'a donc pour seul et unique but que de faciliter la lecture et la compréhension des textes.

DU CÔTÉ DES MARCHÉS

Quel début d'année exceptionnel sur les marchés! Qu'est-ce qui se cache derrière cette remontée... des signes de vigueur économique, des hausses de profits meilleures qu'anticipées? Malheureusement, non. Le ralentissement économique qui se pointait à la fin de 2018 est bien réel, mais les banques centrales en ont pris note et ont ajusté leur discours en conséquence, car elles ne parlent pratiquement plus de hausser les taux d'intérêt. Et les investisseurs se réjouissent de cette volte-face. Les excellents rendements enregistrés jusqu'à ce jour en 2019 constituent tout un rebond après les pertes essuyées au dernier trimestre de 2018. La suite des choses est cependant difficilement prévisible d'ici la fin de l'année : d'un côté, les profits des sociétés progresseront moins et les marges de profit seront sous pression alors que les salaires ont commencé à croître plus fortement aux États-Unis. Par contre, l'optimisme des investisseurs pourrait s'amplifier si les discussions entre les États-Unis et la Chine débouchaient sur un règlement de leur conflit commercial. Du côté canadien, on redoute encore l'endettement des ménages, sans compter celui des entreprises qui commence aussi à en inquiéter plus d'un. Cependant, la remontée récente du prix du pétrole, de même que le rebond du secteur financier impulsé par quelques banques qui ont haussé leurs dividendes au cours du trimestre, ont permis au marché boursier canadien de connaître, lui aussi, un début d'année admirable.

CAMPAGNE REER/CELI TRÈS FRUCTUEUSE

La campagne REER terminée le 1^{er} mars dernier, de même que l'amorce de la campagne CELI 2019 qui se poursuit jusqu'au 31 décembre, nous ont permis d'enregistrer des résultats sensiblement similaires à ceux de l'an dernier. Tout en remerciant chaleureusement les participants aux Fonds FMOQ pour leur confiance renouvelée, nous profitons de l'occasion pour souhaiter la bienvenue aux nombreux médecins et à leurs proches qui ont joint les rangs de la grande famille Fonds FMOQ au cours de cette période.

LA PRÉCIPITATION PEUT S'AVÉRER HASARDEUSE

Nous avons constaté un intérêt accru de nos clients pour les titres à revenu fixe en lieu et place de ceux à capital variable comme les actions. Cette prudence peut, certes, s'expliquer par les résultats désastreux des marchés boursiers au cours du dernier trimestre de 2018. Toutefois, nous croyons que l'engouement pour cette classe d'actifs n'est pas pleinement justifié et qu'il menace même les rendements à moyen terme des portefeuilles de nos clients. Pourquoi? Parce qu'au cours des trois premiers mois de 2019, les marchés boursiers ont récupéré la quasi-totalité des baisses enregistrées à la fin de l'année passée. De plus, les obligations comportent, en dépit de leur apparente stabilité, des risques de baisse de leur valeur marchande en cas de hausse des taux d'intérêt. Quant aux certificats de placement garanti (CPG), ils offrent peu de liquidité puisqu'ils ne peuvent généralement pas être vendus avant leur échéance.

Nous ne répéterons jamais assez qu'une bonne **diversification** des classes d'actifs d'un portefeuille en fonction du profil d'investisseur, combinée à des investissements systématiques permettant de profiter de toutes les variations de marché, demeure une solution gagnante à long terme.

2 CONTRIBUER DÈS MAINTENANT POUR L'ANNÉE FISCALE 2019

Il est important de se rappeler qu'il existe une pratique simple, efficace et moins douloureuse qu'une cotisation de dernière minute à la fin de la période REER. En effet, le dépôt préautorisé (DPA) permet d'effectuer des retraits dans votre compte bancaire selon une fréquence adaptée à vos besoins. En plus de contribuer aisément à votre REER et d'investir dans les marchés tout au long de l'année, vous ne serez plus à la merci des variations brusques des marchés qui surviennent souvent en fin ou en début d'année.

RAPPEL SUR LES PLAFONDS DES COTISATIONS

Les cotisations maximales dans les différents régimes fiscaux sont révisées chaque année. Pour 2019, le plafond de cotisation REER s'élève à 26 500 \$. Les droits de cotisation annuels au CELI passent à 6 000 \$ en 2019 pour un cumulatif de 63 500 \$. Si vous n'avez pas utilisé vos droits CELI de 2019 ou des années antérieures, vous pouvez le faire en tout temps en communiquant avec votre conseiller.

À VOTRE RENCONTRE PARTOUT AU QUÉBEC!

Comme nous le faisons depuis plusieurs années maintenant, nous allons à votre rencontre à Montréal et à Québec, certes, mais aussi de l'extérieur de ces grands centres urbains. En effet, en vertu de notre programme de service en région, nos conseillers se déplacent à la grandeur du Québec afin d'y rencontrer, sur rendez-vous, les médecins, les optométristes et les participants qui souhaitent obtenir de l'information ou des conseils sur leurs placements.

Vous êtes informé à l'avance, par courrier et par courriel, de la présence du conseiller attiré à votre région. N'hésitez pas à tirer profit de ce service grandement apprécié.

COMITÉ D'EXAMEN INDÉPENDANT

À l'instar de tous les autres fonds disponibles sur le marché, les Fonds FMOQ sont supportés par un Comité d'examen indépendant en conformité avec le Règlement 81-107 de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Le rôle de cette instance est d'examiner les situations conflictuelles entre, d'une part, l'intérêt de la société de gestion du fonds et de ses fournisseurs, et, d'autre part, celui des participants. Comme le prescrit la réglementation, le Comité produit un rapport annuel que les participants peuvent se procurer; celui de l'année 2018 est maintenant disponible. Vous pouvez le consulter en ligne dans la section « Fonds FMOQ », rubrique « Documents légaux » de notre site Internet (www.fondsfmoq.com/fondsfmoq) ou sur celui des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (www.sedar.com). Vous pouvez également en obtenir un exemplaire en communiquant avec nous. De plus, il est possible de joindre en toute confidentialité la présidente du comité, M^e Justine Lacoste, à l'adresse électronique suivante : jlacoste@fondsfmoq.com.

UN ULTIME SALUT AU D^r CLÉMENT RICHER

Malheureusement, le Comité d'examen indépendant a perdu, en novembre 2018, l'un de ses membres de la première heure : D^r Clément Richer. Le Comité tient à souligner l'apport inestimable de feu D^r Richer qui a été notamment président de la FMOQ de 1981 à 1995.

À la suite d'un examen de candidatures soumises par la Société, le D^r Alain Dumas, médecin omnipraticien de la Rive-Sud de Montréal, a accepté de prendre la relève. Nous lui souhaitons la bienvenue et sommes très reconnaissants pour son engagement à contribuer à la saine gouvernance des Fonds FMOQ.

DOCUMENTS STATUTAIRES

Outre le rapport annuel 2018 du Comité d'examen indépendant, l'ensemble des rapports statutaires des Fonds FMOQ sont maintenant disponibles sur notre site Internet (www.fondsfmoq.com) et sur celui des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (www.sedar.com). Il est donc possible d'y consulter les *États financiers* et le *Rapport de la direction sur le rendement* en date du 31 décembre 2018 de chacun des Fonds FMOQ. Vous pouvez en obtenir une copie papier en communiquant directement avec nous. Comme ces documents contiennent des informations pertinentes sur les Fonds FMOQ, n'hésitez pas à les consulter.

PROSPECTUS, NOTICE ANNUELLE ET APERÇU

Le *Prospectus*, la *Notice annuelle* et l'*Aperçu des Fonds FMOQ* pour l'année 2018 sont maintenant disponibles. Soulignons que ces documents constituent l'outil par excellence pour bien connaître et analyser les Fonds dans lesquels vous investissez. En effet, comme la réglementation exige une présentation similaire pour tous les fonds, leur comparaison et leur analyse est plus simple et plus rapide. Tout comme les autres documents relatifs aux Fonds FMOQ, vous pouvez les obtenir, en communiquant directement avec nous ou en consultant les sites Internet www.fondsfmoq.com ou www.sedar.com.

RAPPEL SUR LES INSTRUCTIONS TÉLÉPHONIQUES

Conformément à la réglementation en vigueur, nous vous rappelons, une fois l'an, que nous devons avoir, dans nos dossiers, un *Formulaire d'autorisation limitée* dûment signé par vous avant de pouvoir exécuter vos instructions de transaction transmises par téléphone. Ce formulaire doit désigner le nom du représentant auquel vous signifiez vos instructions et la conversation téléphonique doit être établie avec les bureaux de notre Société afin qu'elle soit enregistrée.

Si vous n'avez pas déjà rempli le formulaire prescrit, nous serons légalement tenus de vous demander un document signé pour chaque transaction. Afin d'éviter tout délai dans l'exécution de vos directives, il est primordial de remplir

et de nous retourner ce formulaire. Pour plus d'information, communiquez avec votre conseiller des Fonds FMOQ.

À QUI APPARTIENT VOTRE AGENCE DE FACTURATION ?

Plusieurs changements de propriété ont récemment eu lieu dans le domaine des agences de facturation. Savez-vous qui sont réellement les propriétaires de votre agence de facturation ? Comme pour tous vos fournisseurs, c'est une question qui revêt son importance.

Notre service de facturation médicale est dispensé par Services accessoires Fonds FMOQ inc., laquelle appartient à la FMOQ. Cette proximité, qui nous distingue, est tout à votre avantage.

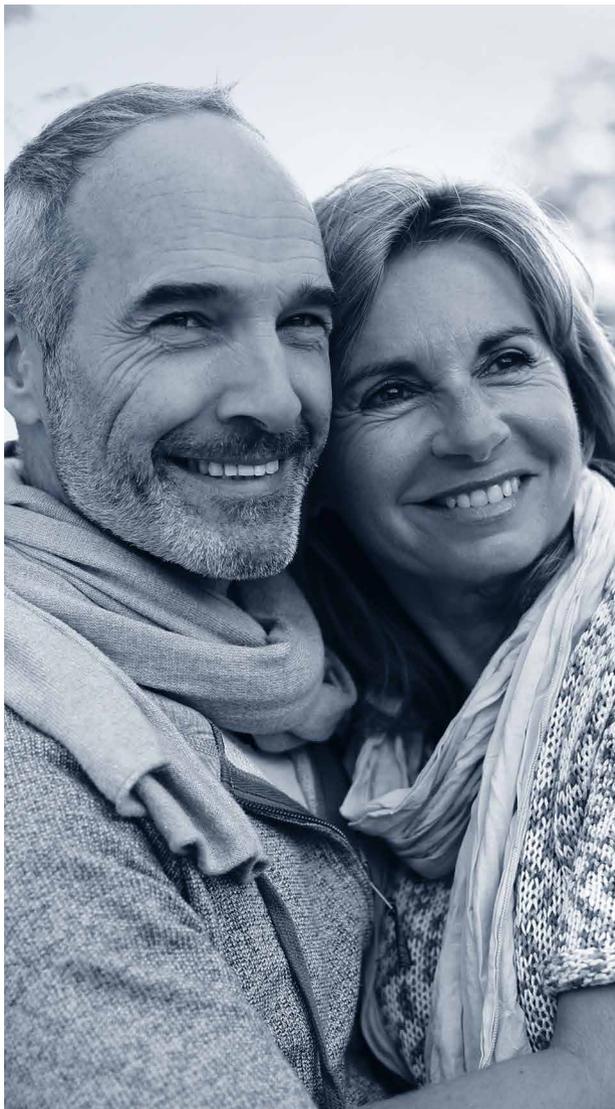
CYBERSTUDIO FONDS FMOQ

Nous vous invitons à visiter notre portail en ligne CyberStudio, car vous y trouverez bon nombre de conférences et de capsules vidéo sur plusieurs sujets économiques et financiers. Nos deux premières conférences de la saison, soit les *Perspectives économiques 2019* et *Le modèle scandinave, une voie pour le Québec ?* (qui a d'ailleurs remporté un vif succès auprès des personnes présentes) sont disponibles. Pour les consulter, il suffit de cliquer sur l'onglet « Se connecter » en haut à droite de la page d'accueil de notre site et de choisir « Portail CyberStudio ». Bon visionnement !

EXCLUSION DES SOCIÉTÉS DE L'INDUSTRIE DU CANNABIS

Lors de sa dernière réunion, le conseil d'administration de la Société de gérance des Fonds FMOQ inc. a décidé d'exclure des portefeuilles de nos Fonds toutes les sociétés dont plus de 10 % du chiffre d'affaires proviennent d'activités reliées à la production ou à la distribution de cannabis. Une telle exclusion existe déjà pour les sociétés dont 10 % du chiffre d'affaires proviennent d'activités liées à la fabrication d'armes ou de produits du tabac.

3



Vous y êtes.

Vous avez pris le meilleur chemin, pas le plus facile. Vos actifs sont importants et vous voulez sécuriser ce patrimoine tout en optimisant son potentiel de rendement.

Pour la suite du parcours, laissez-vous guider par des experts qui se préoccupent de vos rêves autant que de vos avoirs.

**POUR UNE OFFRE SUR MESURE,
PRENEZ CONTACT AVEC NOUS !**

Montréal : 1 855 327-6166
Québec : 1 855 657-3248


GESTION PRIVÉE
FONDS FMOQ

LE FONDS REVENU MENSUEL FMOQ

MODIFICATIONS RÉCENTES

Si vous investissez depuis un certain temps dans le Fonds revenu mensuel FMOQ, vous avez sûrement remarqué que ce dernier a connu son lot de fluctuations à travers les années. Ce Fonds équilibré axé sur les revenus à dividendes canadiens a effectivement été touché par toutes sortes d'événements :

4

- **La fin des fiducies de revenu** : En 2006, l'annonce de la fin du traitement fiscal avantageux pour les fiducies de revenu non immobilières au Canada a été un choc pour ce secteur qui prenait de plus en plus de place dans le paysage des actions à revenu sur le marché boursier canadien.
- **Les montagnes russes du prix du pétrole** : Jusqu'à 2008, nous avons vécu une période où le baril semblait vouloir se diriger vers les 200 \$, certains anticipant une pénurie de pétrole. L'atterrissage fut brutal : la crise financière de 2008-2009 a drastiquement refroidi la demande. Ensuite, après un certain raffermissement des prix, la surabondance de l'offre, due à l'arrivée du gaz de schiste américain, a exercé une pression à la baisse sur le prix de l'or noir.
- **Le prix du pétrole canadien** : Le West Texas Intermediate (WTI) demeure une référence pour suivre le prix de pétrole. Toutefois, la dernière année nous a démontré que le prix du pétrole canadien, le Western Canadian Select (WCS), peut, à l'occasion, s'éloigner significativement du prix du baril mondial. À certains moments de 2018, le baril de WCS valait de 30 \$ à 40 \$ de moins que le WTI, alors que l'écart habituel devrait osciller autour de 10 \$. Des défis en matière d'acheminement de notre pétrole expliqueraient cette anomalie. Le secteur des pipelines, étant justement généreux en termes de dividendes, a donc lui aussi connu son lot d'incertitudes au cours des dernières années.
- **La chute des taux d'intérêt et l'impact sur les actions privilégiées** : Une autre portion du Fonds revenu mensuel FMOQ a aussi connu des fluctuations inhabituelles depuis quelques années. En effet, la chute des taux d'intérêt à des niveaux inégalés (en 2016, les obligations canadiennes de 5 ans ont touché un creux de 0,59 %) a entraîné à la baisse le secteur des actions privilégiées. Ce marché étant dominé depuis quelques années par des actions privilégiées à taux révisables, le rendement de ces dernières s'ajuste à la hausse ou à la baisse (à une date et selon un écart prédéterminés) en fonction du rendement des obligations canadiennes de 5 ans. Les attentes de rendement ont été déçues et tout le secteur en a pris pour son rhume.

2011 et 2016 (tableau I). Par ailleurs, son rendement annuel composé sur 10 ans le place nez à nez avec nos autres Fonds équilibrés comme omnibus et placement, bien que ces derniers aient réussi à offrir cette performance avec moins de volatilité (tableau II). Comme vous pouvez le constater, les rendements du Fonds revenu mensuel FMOQ ont donc globalement été satisfaisants, mais les soubresauts ont été nombreux.

Sans modifier les objectifs ni la stratégie de placement, deux changements ont été apportés au Fonds au cours des derniers mois afin de remédier à cette situation. Premièrement, les critères de sélection des actions à dividendes ne sont plus les mêmes. Auparavant, le gestionnaire choisissait ses titres uniquement parmi les plus gros payeurs de dividendes. Ainsi, le portefeuille se retrouvait fortement surpondéré dans le secteur de l'énergie et, plus particulièrement celui des pipelines. Dorénavant, le gestionnaire sélectionnera de bons payeurs de dividendes, en privilégiant les sociétés susceptibles de faire croître leurs dividendes dans le temps. Le secteur des services financiers se voit ainsi naturellement surpondéré alors que les banques et les compagnies d'assurance ont des feuilles de route impeccables de ce côté.

Le deuxième changement, plus mineur, touche le poids cible accordé aux actions privilégiées, qui passe de 15 % à 10 %. Cette portion de 5 % sera allouée aux actions ordinaires à dividendes dont le poids passera à 60 % (tableau III). Nonobstant les changements, le mandat premier du Fonds demeure le même, soit offrir un revenu régulier intéressant, majoritairement sous forme de dividendes de source canadienne afin de profiter d'un traitement fiscal avantageux. Cette récente révision fait en sorte que le revenu courant du Fonds sera probablement un peu plus faible, mais pourrait être compensé par une plus importante appréciation du capital à moyen et long terme, ce qui est encore plus avantageux pour les comptes imposables. Tout porte à croire qu'à l'avenir, les rendements seront plus stables et surtout moins affectés par les hauts et les bas de l'imprévisible secteur de l'énergie.

Ces raisons expliquent pourquoi le Fonds revenu mensuel FMOQ s'est retrouvé plus souvent qu'à son tour dans le bas des classements des Fonds FMOQ : 2008, 2014, 2015 et 2018. En revanche, il a toujours su rebondir : 2007, 2009, 2010,



TABLEAU I : Rendements année après année (%)

Fonds FMOQ	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007
Revenu mensuel	-9,01	6,87	17,63	-9,72	4,23	12,03	6,25	4,30	13,25	25,61	-18,94	7,23
Omnibus	-3,97	7,28	6,76	1,71	7,38	12,54	6,57	-0,78	10,33	16,47	-15,63	2,08
Placement	-3,66	8,20	7,28	4,50	11,27	14,39	6,61	-4,89	8,38	17,53	-15,66	0,92

TABLEAU II : Rendements annuels composés (%)

Fonds FMOQ	3 mois	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis octobre 2006
Revenu mensuel	8,63	2,94	6,44	2,74	7,34	4,86
Omnibus	7,47	3,80	5,89	4,63	7,30	4,84
Placement	8,35	4,72	6,96	6,25	7,74	5,32

TABLEAU III : Répartition d'actifs avant et après le changement du Fonds revenu mensuel FMOQ**AVANT**

Classe d'actifs	Minimum	Cible	Maximum
Court terme et obligations canadiennes	20 %	30 %	40 %
Actions canadiennes privilégiées	10 %	15 %	20 %
Actions canadiennes à revenu élevé	35 %	55 %	65 %

APRÈS

Classe d'actifs	Minimum	Cible	Maximum
Liquidités et titres à revenu fixe	20 %	30 %	45 %
Actions privilégiées	5 %	10 %	15 %
Actions canadiennes à revenu élevé	40 %	60 %	70 %



LES ESSENTIELS À 10 ANS DE LA RETRAITE

Nous prenons à cœur notre rôle de toujours mieux vous servir et souhaitons vous accompagner dans la réalisation de votre projet de retraite. Pour concevoir et organiser celui-ci de façon réfléchie et judicieuse, nous portons à votre attention quelques questions fondamentales auxquelles il est important de répondre dès maintenant.

6

À QUEL ÂGE ENVISAGEZ-VOUS DE PRENDRE VOTRE RETRAITE ?

Si l'âge de départ à la retraite et la durée de celle-ci sont des considérations majeures, d'autres éléments primordiaux ne doivent pas être escamotés. En effet, l'état actuel de votre santé et son évolution, votre bilan financier ou la nécessité de soutenir un membre de votre famille, par exemple, peuvent jouer un rôle décisif.

QUEL EST VOTRE PLAN DE RETRAITE ET DE QUEL BUDGET DISPOSEZ-VOUS POUR LE RÉALISER ?

Bien réfléchir à votre retraite exige que vous en ayez une vision claire en tenant compte de votre style de vie. Vous devriez établir, par exemple, vos préférences en ce qui concerne vos sorties et vos loisirs, ou encore le genre de vacances que vous souhaitez prendre et leur fréquence. À cette étape, un budget s'avère un outil indispensable, car en plus de déterminer précisément vos dépenses actuelles, il vous permet de prévoir celles que vous devrez assumer à la retraite.

Ainsi, si vous envisagez de faire plusieurs voyages au début de votre retraite, vous pouvez prévoir un poste de dépenses plus important pour une période de temps limitée, sans oublier pour autant que les dépenses sont généralement appelées à changer alors que nous vieillissons : notre état de santé, un changement de lieu d'habitation ou l'obligation d'aider financièrement un proche en sont quelques illustrations.

Il faut aussi déterminer les dépenses majeures à effectuer avant ou pendant la retraite afin de les intégrer dans une planification financière judicieuse. Si, par exemple, vous planifiez des travaux de rénovation, mieux vaut les faire alors que vous êtes sur le marché du travail et, si possible, vous prévaloir des incitatifs fiscaux auxquels vous pourriez avoir droit.

QU'EN EST-IL DE VOTRE BILAN FINANCIER ACTUEL ET QUELLE EST VOTRE CAPACITÉ D'ÉPARGNE D'ICI VOTRE RETRAITE ?

Il est indispensable de dresser un bilan de vos éléments d'actif, comme vos placements et vos biens immobiliers. À la lumière de votre capacité de travailler qui constitue, pour les prochains 10 ans, une source importante pour pourvoir à votre actif, vous devez évaluer votre capacité à épargner en vue de compléter celui dont vous disposerez à la retraite.

Pour ce faire, vous pouvez vous demander, par exemple, s'il est avantageux d'exercer votre pratique médicale au sein d'une société par actions, ou, le cas échéant, si la structure de votre société demeure toujours appropriée. Vos dettes font aussi partie de votre bilan et une stratégie pour les réduire, voire les éliminer devrait être envisagée avant la retraite.

CONNAISSEZ-VOUS TOUTES VOS SOURCES DE REVENUS À LA RETRAITE ET SAVEZ-VOUS COMMENT LES OPTIMISER SUR LE PLAN FISCAL ?

Vos sources de revenus à la retraite sont variées. Règle générale, elles se composent de deux volets : d'une part, les régimes publics (pension de la Sécurité de la vieillesse [PSV]) du Canada et régime des rentes du Québec [RRQ]) et, d'autre part, vos épargnes personnelles (régime enregistré d'épargne-retraite [REER], compte d'épargne libre d'impôt [CELI], compte non enregistré et, le cas échéant, placements de votre société ou investissements immobiliers). Peuvent s'y ajouter, bien entendu, les revenus générés par un travail à temps partiel, la vente d'un élément d'actif comme une résidence secondaire, le produit d'une assurance ou bien un héritage.

En tout premier lieu, une bonne planification de retraite vous permettra d'optimiser le décaissement de vos éléments d'actif, en plus de déterminer si vous pouvez tirer avantage d'un fractionnement de revenus entre conjoints.

De fait, il existe divers moyens concrets de réduire votre facture fiscale et, par le fait même, de maximiser vos revenus de retraite.

SAVEZ-VOUS COMMENT UNE PLANIFICATION PEUT VOUS AIDER À RÉALISER VOTRE PROJET DE RETRAITE ?

Une planification permet de vérifier si votre actif est suffisant en tenant compte de vos prévisions de dépenses (coût de la vie) une fois à la retraite. Généralement, on utilise un taux de rendement conservateur afin de déterminer si un surplus d'actif se dégage. Un test basé sur un rendement moindre peut aussi être effectué pour simuler des périodes plus difficiles dans les marchés financiers. Il est également possible de calculer le coût de vie maximal que vous pouvez vous permettre pour épuiser tous vos éléments d'actif sur la période de retraite déterminée. Tous ces calculs doivent se reposer sur des hypothèses réalistes et tenir compte d'un taux d'inflation.

Bref, une planification financière permet de comparer les revenus requis à votre retraite avec ceux dont vous disposerez. Ce faisant, il sera possible d'identifier un écart (positif ou négatif) entre les deux et de proposer des ajustements ou de formuler des recommandations en fonction de vos objectifs de retraite.

ATELIERS ACCRÉDITÉS POUR LES MÉDECINS

7

DES AJUSTEMENTS À VOTRE STRATÉGIE DE PLACEMENT SONT-ILS NÉCESSAIRES POUR OPTIMISER L'ATTEINTE DE VOS OBJECTIFS ?

Plusieurs facteurs entrent en ligne de compte dans votre stratégie de placement, notamment votre profil d'investisseur, votre tolérance au risque et votre horizon de placement. L'ensemble de ces éléments permettent d'établir une répartition entre différentes catégories d'actif de sorte que l'espoir de rendement et le risque soient en adéquation avec votre tolérance au risque.

Une optimisation fiscale en ce qui a trait à la structure des placements enregistrés et non enregistrés fait aussi partie de la stratégie de placement.

AVEZ-VOUS RÉVISÉ VOTRE STRATÉGIE DE PROTECTION ET DE TRANSFERT DE VOTRE PATRIMOINE ?

Il est important de revoir vos documents légaux, comme le testament, le mandat de protection et les procurations, notamment pour s'assurer qu'ils reflètent toujours vos volontés et pour faciliter la vie de vos proches si un événement (décès, invalidité) devait se produire. Profitez-en également pour réviser vos couvertures d'assurance (vie, invalidité, maladies graves, etc.) afin d'avoir la certitude que votre patrimoine est protégé adéquatement.

CONSIDÉREZ-VOUS TOUS LES AUTRES ASPECTS LIÉS À LA RETRAITE ?

Souvent, les aspects financiers de la retraite sont analysés, mais les autres, en particulier ceux liés à la « nouvelle » vie quotidienne, sont négligés.

Règle générale, comme le style de vie à la retraite s'apparente à celui avant de la prendre, il est primordial de le façonner dès à présent. En entreprenant avant votre retraite les activités que vous vous proposez de pratiquer, vous aiguiserez votre intérêt, vous apprécierez le plaisir qu'elles procurent et vous développerez des habitudes. En d'autres mots, vous bâtissez un style de vie qui sera le vôtre.

La retraite constitue une étape qu'il faut planifier adéquatement. Nous pouvons vous appuyer dans ce processus.

PLANIFIER SA RETRAITE

Obtenez des réponses impartiales à vos questions financières, fiscales et juridiques. Nos ateliers accrédités donnent 6 h de crédits de catégorie 1. C'est gratuit, il suffit de s'inscrire.

Vendredi 17 mai 2019 (Montréal) — COMPLET

Lundi 27 mai 2019 (Québec, Ste-Foy)

Mardi 4 juin 2019 (Montréal, centre-ville)

- Incorporation : pertinence, salaire/dividende, fractionnement du revenu, scénarios
- REER, FERR, REEE, REEI, CELI
- Décaissement à la retraite : PSV, RRQ, fractionnement des revenus de pension
- Épargne-retraite nécessaire et principes du décaissement
- Assurances
- Impact de l'état matrimonial
- Mandat de protection, procuration, contrat de mariage, testament
- Planification successorale : impôt au décès, fiducie testamentaire

Inscription :
fondsfmq.com ›
Nos activités ›
Ateliers et conférences



BUDGET DU CANADA DU 19 MARS 2019

RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MESURES FISCALES

8

REER ET FERR : L'ACHAT D'UNE « RENTE VIAGÈRE DIFFÉRÉE À UN ÂGE AVANCÉ »

Comme vous le savez peut-être, un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) doit être converti en fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) au plus tard le 31 décembre de l'année des 71 ans du détenteur. Par la suite, des montants minimums doivent être retirés annuellement du FERR.

Actuellement, il est permis d'utiliser les fonds des REER et FERR pour acheter une rente immédiate visant à fournir un revenu à la retraite, sous réserve de diverses conditions. En échange d'un montant forfaitaire, une rente procure des paiements périodiques au rentier, en général pendant une période fixe, ou pendant la vie du rentier ou la vie conjointe du rentier et de son époux ou conjoint de fait.

Le versement des rentes acquises avec des fonds enregistrés doit normalement commencer au plus tard à la fin de l'année pendant laquelle le rentier atteint l'âge de 71 ans.

Le nouveau budget propose de modifier les règles fiscales actuelles afin qu'une « rente viagère différée à un âge avancé » soit reconnue comme un achat de rente (ou un placement) admissible au titre des REER et FERR. La rente sera viagère et les paiements pourront être différés jusqu'à la fin de l'année pendant laquelle le rentier atteint l'âge de 85 ans. Ainsi, les versements pourront commencer entre 71 et 85 ans, au choix du rentier. D'autres modalités pourront être fixées par le rentier, sous réserve des exigences de la loi.

Selon notre compréhension, la « rente viagère différée à un âge avancé » pourra donc être acquise après 71 ans.

La « rente viagère différée à un âge avancé » sera assujettie à un plafond viager correspondant généralement à 25 % du REER ou du FERR pour l'année précédente, sans dépasser un plafond global de 150 000 \$ pour l'ensemble des régimes admissibles. Ce plafond à vie en dollars sera indexé à l'inflation à compter de l'année d'imposition 2021 et arrondi au multiple de 10 000 \$ le plus proche.

À noter que la valeur de la « rente viagère différée à un âge avancé » ne sera pas incluse aux fins du calcul du montant minimum à retirer annuellement d'un FERR après l'année de son achat. Quant aux autres placements détenus dans un FERR, ils demeureront assujettis à la règle des retraits minimums obligatoires à partir de 71 ans.

Ces nouvelles mesures entreront en vigueur à compter de l'année d'imposition 2020.

Nous vous recommandons de consulter un spécialiste en planification de la retraite avant de procéder à l'acquisition d'une telle rente.

HAUSSE DU PLAFOND DE RETRAIT POUR LE RAP

Avant le changement, le régime d'accession à la propriété (RAP), qui aide les acheteurs d'une première habitation à épargner pour une mise de fonds, permettait de retirer, sans payer d'impôt, jusqu'à 25 000 \$ d'un REER en vue d'acquérir ou de faire construire une propriété.

Afin de permettre aux acheteurs d'une première habitation d'effectuer des retraits plus importants, le budget propose d'augmenter le plafond de retrait du RAP en le faisant passer de 25 000 \$ à 35 000 \$. Par conséquent, un couple pourra potentiellement retirer 70 000 \$ de ses REER afin d'acquérir une première habitation.

Cette hausse du plafond du RAP s'applique aux retraits effectués après le 19 mars 2019.

Les montants retirés au titre du RAP doivent par ailleurs être remboursés dans un REER au cours d'une période maximale de 15 ans à compter de deuxième année suivant le retrait.

Actuellement, vous ne pouvez pas vous qualifier, aux fins du RAP, comme « acheteur d'une première habitation » si, au cours de l'année courante ou des quatre années civiles précédentes, à la fois :

- Vous ou votre époux (ou conjoint de fait) déteniez et occupiez une autre habitation ;
- Cette habitation était votre principal lieu de résidence.

Le budget propose d'assouplir le critère de « première habitation » pour les acheteurs qui vivent séparés de leur époux ou conjoint de fait pendant au moins 90 jours en raison de l'échec de leur relation. Sous réserve de certaines conditions, chaque ex-conjoint pourra s'acheter une habitation en utilisant le RAP, même s'il était propriétaire d'une habitation au moment de la séparation ou avant. Cette mesure s'appliquera aux retraits au titre du RAP effectués à compter de 2020.

INCITATIF À L'ACHAT D'UNE PREMIÈRE HABITATION

Afin de rendre l'accession à la propriété plus abordable pour les premiers acheteurs, le budget de 2019 instaure l'Incitatif à l'achat d'une première habitation.

Il est proposé que la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) finance une partie de l'achat d'une propriété au moyen d'un prêt hypothécaire avec participation. La SCHL pourrait accorder aux premiers acheteurs un prêt hypothécaire avec participation de 10 % de la valeur d'une habitation nouvellement construite ou de 5 % de la valeur d'une habitation existante.

Aucun versement mensuel ne sera exigé à l'égard de ce prêt. Ce dernier demeurera remboursable (comme au moment de la revente de l'habitation).

L'Incitatif serait offert aux acheteurs d'une première propriété dont le revenu du ménage est inférieur à 120 000 \$ par année. En même temps, l'hypothèque assurée des participants et le montant de l'Incitatif ne pourront être plus élevés que quatre fois les revenus annuels du ménage des participants.

Ce nouveau programme devrait être opérationnel dès septembre 2019. Les détails de ce programme seront publiés prochainement.

REEI : CESSATION D'ADMISSIBILITÉ

Le régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI) existe depuis 2008. Conçu pour contribuer à long terme à la sécurité financière des personnes handicapées, ce régime est un mécanisme d'épargne fiscalement avantageux qui donne droit à de généreuses subventions fédérales. Pour s'y qualifier, il faut obtenir le certificat pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH).

Lorsque la personne handicapée cesse d'être admissible aux fins du certificat pour le CIPH, le REEI doit habituellement être terminé, après un certain délai d'inadmissibilité, ce qui peut déclencher d'importantes incidences fiscales.

Le budget de 2019 propose d'éliminer l'obligation de fermer le REEI lorsque le bénéficiaire cesse d'être admissible au CIPH, ce qui met fin aux incidences fiscales pénalisantes liées à la fermeture du régime. Toutefois, durant la période d'inadmissibilité, il ne sera plus possible de cotiser au régime ni d'obtenir de nouvelles

subventions. Cette mesure s'applique à compter du 19 mars 2019. D'autres modalités, plus techniques, s'appliqueront sur les retraits du REEI pendant cette période d'inadmissibilité.

CRÉDIT CANADIEN POUR LA FORMATION

Le budget propose d'instaurer un nouveau crédit d'impôt remboursable pour les frais de scolarité engagés auprès d'un établissement d'enseignement admissible par des personnes âgées de 25 à 64 ans. Pour s'y qualifier, il faut avoir des gains annuels provenant de son travail d'au moins 10 000 \$ et un revenu net qui n'excède pas 147 667 \$. Ces montants seront indexés annuellement.

Le crédit d'impôt pourra couvrir jusqu'à 5 % des frais de scolarité, sous réserve d'un solde cumulatif de 250 \$ par année à compter de 2019.

La portion des frais de scolarité non remboursée par ce crédit d'impôt donnera droit au crédit d'impôt pour frais de scolarité.

Cette nouvelle mesure s'appliquera aux frais de scolarité engagés à compter de l'année 2020.



BUDGET DU QUÉBEC DU 21 MARS 2019

RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MESURES FISCALES

10

CRÉDITS D'IMPÔT À L'ÉGARD DES TRAVAILLEURS D'EXPÉRIENCE

Le crédit d'impôt pour les travailleurs d'expérience a été bonifié. Ce crédit vise les travailleurs de 60 ans et plus dont les revenus de travail n'excèdent pas un certain seuil. Le montant maximal du crédit variera entre 150 \$ et 1 500 \$ selon l'âge. Le crédit a été renommé « crédit d'impôt pour la prolongation de carrière ». La bonification de ce crédit s'applique à compter de l'année 2019.

Du côté des employeurs, le budget de 2019 propose de réduire les cotisations salariales versées par une société par actions à l'égard de ses employés de 60 ans et plus (Fonds des services de santé [FSS], Régime de rentes du Québec [RRQ], Régime québécois d'assurance parentale [RQAP] et Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail [CNESST]).

Ce crédit d'impôt remboursable ne pourra pas être réclamé par une société du secteur des services lorsque le total des heures rémunérées pour l'année n'excède pas 5 000. Par ailleurs, une société ne pourra pas se qualifier à ce crédit à l'égard du salaire versé à un employé détenant au moins 10 % d'une catégorie d'actions (ni à son conjoint).

Par conséquent, la société par actions de pratique médicale ne pourra pas se prévaloir de ce nouveau crédit d'impôt à l'égard du salaire versé au médecin ou à son conjoint.

Ce nouveau crédit d'impôt sera applicable à l'égard d'une année d'imposition de la société qui se termine après le 31 décembre 2018.

ABOLITION GRADUELLE DE LA CONTRIBUTION ADDITIONNELLE POUR LA GARDE D'ENFANTS

Le tarif quotidien d'un service de garde subventionné se compose d'une contribution de base de 8,25 \$ payable au service de garde, à laquelle s'ajoute une contribution additionnelle qui varie entre 0,70 \$ et 13,90 \$ selon le revenu familial. Cette dernière portion doit être acquittée lors de la production des déclarations de revenus.

Des modifications législatives seront apportées à la loi afin d'entamer l'abolition graduelle de cette contribution additionnelle. Ce processus s'étirera de 2019 à 2022.

TRANSACTIONS EFFECTUÉES SUR LES MARCHÉS FINANCIERS

Revenu Québec se propose de mettre en place prochainement un nouveau relevé fiscal afin de simplifier la déclaration des transactions effectuées sur les marchés financiers (ex. : vente d'actions de sociétés cotées en Bourse).

UNIFORMISATION GRADUELLE DES TAUX DE LA TAXE SCOLAIRE À TRAVERS LE QUÉBEC

Le budget propose une réforme du régime de la taxe scolaire visant l'instauration graduelle d'un taux unique de taxation à l'ensemble du Québec. Ce taux unique, basé sur le taux effectif le plus bas en 2018-2019, a pour but de mettre fin aux iniquités du régime actuel entre les différentes régions et de réduire le fardeau fiscal des Québécois.

Cette uniformisation des taux et cette réduction du compte de taxe scolaire débutera à compter du 1^{er} juillet 2019. À cet effet, le gouvernement versera 200 millions de dollars en 2019-2020 aux commissions scolaires afin de compenser la réduction de leurs revenus de taxe scolaire.

Le gouvernement a l'intention d'uniformiser les taux de taxation sur une période de trois ans. À terme, le coût de cette mesure avoisinera 800 millions de dollars annuellement.



DIX ANS APRÈS LA FIN DE LA CRISE FINANCIÈRE DE 2008-2009

Le samedi 9 mars 2019 a marqué le 10^e anniversaire depuis le creux de 2009. Sur cette période, l'indice S&P500 a plus que quadruplé en valeur et la composition de l'indice des plus grandes compagnies du marché boursier américain n'est plus la même. À cette époque, une seule compagnie de technologie, Microsoft, faisait partie des cinq sociétés ayant les plus grandes valeurs boursières. En mars 2009, les entreprises ayant un long historique dans des industries traditionnelles se classaient au premier rang : ExxonMobil (secteur pétrolier), Procter & Gamble (fabricant de détergents et de produits ménagers), Walmart (commerce de détail) et AT&T (télécommunications).

Aujourd'hui, quatre des cinq plus grandes compagnies sont des entreprises technologiques : Microsoft, Apple, Amazon et Alphabet (Google). Au début du marché haussier, l'iPhone n'avait que deux ans. Aujourd'hui, il représente la majeure partie des revenus d'Apple, laquelle est devenue la première société cotée en Bourse dont la valeur dépasse 1 billion (mille milliards !) de dollars.

L'explosion de la valeur de ces quatre actions reflète l'influence culturelle qu'ont exercé les grandes entreprises technologiques au cours de cette dernière décennie. Facebook, qui a fait son entrée en Bourse seulement en 2012, se classe aujourd'hui en 6^e position parmi les sociétés les plus importantes aux États-Unis en termes de valorisation.

Berkshire Hathaway de Warren Buffett vient compléter le groupe des cinq entreprises les plus importantes. La compagnie se retrouve dans différents secteurs d'activités avec des participations importantes dans d'autres sociétés, telles que American Express, Coca-Cola, Wells Fargo, l'assureur Geico et le chemin de fer Burlington Northern Santa Fe. Soulignons que Berkshire détient actuellement 5,4 % du capital d'Apple.

Au Canada, les banques ont dominé notre marché boursier sur ces dix dernières années. En meilleure position par rapport aux institutions financières américaines à la sortie de la crise financière, les banques canadiennes ont connu un rebond important. Selon un article du *Globe & Mail* du 8 mars 2019, les cinq grandes banques canadiennes ont contribué pour environ 45 % du rendement total de l'indice canadien S&P/TSX (240 compagnies) sur les dix dernières années. Ainsi, pendant cette période, elles ont procuré un rendement moyen d'environ 18 % par année, une performance qui dépasse celle des indices boursiers S&P500 et S&P/TSX, lesquels ont dégagé respectivement 16,60 % et 9,92 %.



RÉGIMES D'ÉPARGNE COLLECTIFS FONDS FMOQ



RVER, REER COLLECTIF OU CELI COLLECTIF

- Aucuns frais pour l'employeur
- Accompagnement à chaque étape de la mise en place du régime de votre choix
- Prise en charge entière de l'administration du régime
- Présentation aux employés
- Service-conseil gratuit
- Rendements compétitifs
- Honoraires de gestion parmi les plus bas

Nos conseillers sont disponibles pour vous aiguiller vers le meilleur choix de régime pour votre groupe.

SI VOUS ÊTES UN MÉDECIN EMPLOYEUR, COMMUNIQUEZ AVEC NOUS.

LES DÉMARCHES PEUVENT PRENDRE JUSQU'À TROIS MOIS. N'ATTENDEZ PLUS !

Montréal **514 868-2081** ou, sans frais, **1 888 542-8597**

Québec **418 657-5777** ou, sans frais, **1 877 323-5777**

fondsfmoq.com  



L'IDÉE DE FACTURER VOS ACTES VOUS-MÊME VOUS ANGOISSE ?

NOUS POUVONS VOUS AIDER !

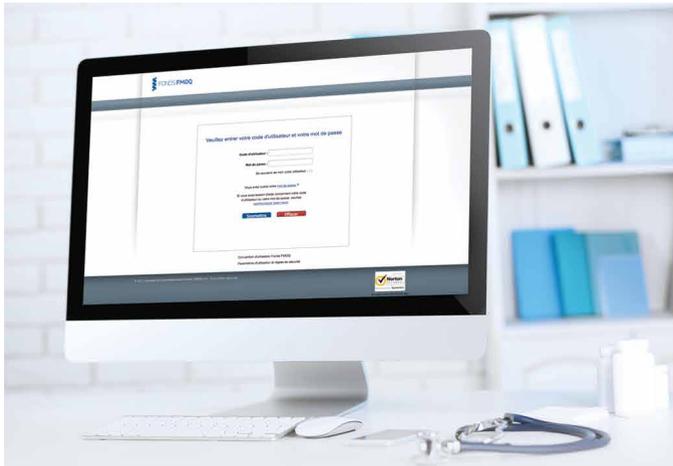
APPELEZ-NOUS POUR UNE SOUMISSION GRATUITE.

SERVICE DE FACTURATION MÉDICALE

514 868-0661 ou, sans frais,
1 877 679-3229

FONDSFMOQ.COM





CONSULTEZ VOS RELEVÉS EN LIGNE

RÉDUISEZ AINSI VOTRE EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE TOUT EN PROFITANT DE NOMBREUX AVANTAGES

- **Disponibilité immédiate**
aucun délai de livraison postale ;
vous êtes informé par courriel
dès que vos relevés sont prêts.
- **Flexibilité**
vos relevés disponibles pour consultation
en tout temps où que vous soyez.
- **Sécurité et confidentialité**
vos relevés consignés de façon sécuritaire.
- **Gain de temps et d'espace**
nul besoin de classer vos papiers.
- **Même valeur légale que vos documents papier**
faites un geste pour la planète
dès aujourd'hui.

Pour vous désabonner du service de réception de relevés par la poste, rendez-vous à votre section client, choisissez l'onglet « Relevés » et cliquez sur « Ne plus recevoir mes relevés par la poste » ou communiquez avec votre conseiller.

CONTEXTE ÉCONOMIQUE

La croissance de l'économie mondiale a continué de fléchir au cours du premier trimestre de 2019. Les économistes et les investisseurs ont pris la pleine mesure de l'ampleur du ralentissement de l'économie européenne. Au cours des derniers mois, sous l'effet des tensions commerciales et de l'incertitude liée au Brexit, l'économie italienne est entrée en récession et celle de l'Allemagne a stagné.

Par ailleurs, le gouvernement chinois a établi l'objectif de croissance de son économie pour 2019 dans une fourchette entre 6,0 % et 6,5 %. Cela est à peine inférieur à la croissance atteinte en 2018. Depuis le début de 2019, on a observé une augmentation des ventes au détail, de la production industrielle et des exportations. Voilà qui augure très bien pour la deuxième économie mondiale. Il faut se rappeler que l'économie chinoise a été affectée par les tarifs douaniers imposés par les États-Unis en 2018. Les dirigeants chinois ont cependant réagi en mettant en place des mesures fiscales visant à stimuler la croissance.

Les États-Unis semblent être dans l'œil de la tornade. C'est pourquoi la croissance y demeure solide. Comme les prix de l'essence sont relativement bas et que l'emploi est abondant, les consommateurs américains maintiennent un niveau d'optimisme très élevé. Toutefois, certains secteurs de l'économie américaine affichent un certain ralentissement. C'est le cas de l'investissement résidentiel qui est affecté par la hausse des taux d'intérêt des dernières années. On a également constaté une baisse des dépenses des consommateurs pour les biens durables et les automobiles, deux types d'achats souvent effectués à crédit. Un autre facteur a affecté les dépenses des ménages : la fermeture partielle des activités du gouvernement fédéral, qui s'est étendue du 22 décembre 2018 au 25 janvier 2019.

Les négociations entre les États-Unis et la Chine ont été au centre de l'actualité économique du premier trimestre. Au fil des semaines, les négociations ont progressé, soulevant chez les investisseurs un optimisme prudent. Le président américain a émis plus d'une fois le souhait de signer une entente commerciale au cours du printemps. Le ton positif de ces négociations a contribué à soutenir les marchés durant le premier trimestre.

L'économie canadienne s'est littéralement figée au cours de l'hiver. Les dépenses des consommateurs ainsi que celles des entreprises et des gouvernements ont stagné. La croissance de l'emploi s'est toutefois poursuivie à bon rythme depuis le début de l'année. De plus, l'écart entre le prix du pétrole lourd canadien et le prix international s'est résorbé. La décision du gouvernement albertain de limiter la production a permis d'écouler les surplus, ce qui a permis au pétrole canadien de retourner à un plus juste prix.

Durant le premier trimestre, le prix mondial du pétrole a fortement augmenté. Les pays de l'OPEP et la Russie ont réitéré leur intention de limiter leur production en 2019. La diminution des stocks américains et l'instabilité politique au Venezuela ont également contribué à la hausse du prix de l'or noir. La hausse du prix du pétrole a favorisé le dollar canadien.

POLITIQUE MONÉTAIRE ET TITRES**À REVENU FIXE**

Les banques centrales ne sont pas restées insensibles au ralentissement de la croissance mondiale et aux fortes perturbations des marchés boursiers enregistrées en décembre 2018. Dès le début de janvier, la Réserve fédérale (la Fed) a annoncé sa décision d'adopter une attitude prudente quant à la direction des taux. Lors de leur rencontre de mars, les dirigeants de la Fed ont indiqué ne pas avoir l'intention de hausser les taux directeurs en 2019. La Fed mettra également en veilleuse le délestage de son portefeuille d'obligations dans l'espoir de limiter les hausses de taux obligataires.

La Banque du Canada a également dû modérer son discours. Ses dirigeants ont reconnu que les perspectives de croissance pour 2019 étaient inférieures aux prévisions. En conséquence, le taux directeur devrait être maintenu à un niveau inférieur au taux neutre. Cette pause pourrait se prolonger tant que les données économiques ne laisseront pas entrevoir de pressions inflationnistes indues.

Dans le même ordre d'idées, la Banque centrale européenne a révisé à la baisse ses prévisions de croissance pour 2019. Elle a fait état de l'environnement économique et géopolitique difficile. Toute hausse du taux directeur en zone euro est désormais écartée.

Les marchés obligataires ont réagi aux propos nettement plus prudents des banques centrales et aux perspectives d'une croissance économique mondiale plus modeste. Les taux obligataires ont diminué sur l'ensemble des échéances, et ce, autant au Canada qu'aux États-Unis. On a même craint vers la fin du trimestre une inversion de la courbe de taux, c'est-à-dire une situation où les taux de court terme deviennent plus élevés que les taux de plus long terme. Une inversion prolongée de la courbe de taux d'intérêt est souvent un signe précurseur d'un ralentissement de l'économie.

La baisse des taux d'intérêt de plus long terme a contribué au bon rendement trimestriel des investissements en obligations.

MARCHÉS BOURSIERS

Après une fin d'année 2018 très difficile, les marchés boursiers mondiaux ont rebondi dès le début de 2019. La décision de la Réserve fédérale d'user de prudence dans sa gestion des hausses de taux directeurs a contribué à soutenir la hausse des marchés. Le progrès des discussions entre les États-Unis et la Chine et le report des sanctions tarifaires prévues pour le 1^{er} mars 2019 ont également contribué à accroître l'optimisme des investisseurs.

Quant aux entreprises nord-américaines, elles ont annoncé des bénéfices trimestriels généralement supérieurs aux prévisions des analystes. La hausse du prix mondial du pétrole et la diminution de l'escompte appliquée au pétrole canadien ont permis aux producteurs canadiens de souffler un peu. Les cours des titres du secteur énergétique canadien ont profité de cette situation.

Les actions des pays émergents ont également gagné en valeur grâce aux signes précurseurs de stabilisation de l'économie chinoise, aux avancées réalisées dans les discussions commerciales entre les États-Unis et la Chine ainsi qu'aux commentaires conciliants de la Réserve fédérale américaine.

Le prix du pétrole sur les marchés mondiaux a connu des mouvements de prix importants au cours du 4^e trimestre. En effet, les tensions commerciales internationales persistantes ont commencé à avoir un effet notable sur l'activité économique dans plusieurs pays. Cela a fait craindre un ralentissement de la demande mondiale pour le pétrole. De plus, les États-Unis ont permis à huit pays, dont la Chine et l'Inde, d'importer du pétrole iranien sans crainte de représailles. Ces deux facteurs combinés ont créé un déséquilibre entre l'offre et la demande. En conséquence, le prix du baril de pétrole a chuté de plus de 30 % entre le 1^{er} octobre et le 30 novembre. Il a légèrement rebondi en décembre, après que les pays de l'OPEP et la Russie ont convenu de limiter leur production pour 2019.

À L'HORIZON

Malgré le ralentissement du rythme de croissance observé récemment, l'économie mondiale continue d'afficher une certaine progression. La plupart des pays du monde participent à cet élan.

L'économie américaine devrait continuer d'être la locomotive de cette croissance. L'optimisme des consommateurs américains continue d'être alimenté par la forte création d'emplois et les bonnes perspectives de progression des salaires. Les mesures de stimulation fiscale mises en place en 2018 par l'administration Trump produisent des effets positifs sur l'économie américaine.

Le rythme de croissance de l'économie canadienne a récemment ralenti. La pause dans les hausses de taux directeurs et la tendance haussière du prix du pétrole pourraient toutefois induire un léger rebond à l'économie canadienne au cours des 12 à 18 prochains mois.

En Europe et au Japon, les décideurs politiques se sont assurés de mettre en place des mesures de stimulation qui devraient soutenir la croissance.

Enfin, les conditions sont particulièrement bonnes pour les économies émergentes. Elles bénéficient de conditions démographiques très favorables. En outre, l'augmentation de la demande mondiale, la hausse des prix des matières premières et l'abondante liquidité sur les marchés de capitaux offrent aux pays émergents des perspectives intéressantes pour les mois à venir.

Le rythme de croissance modéré mais soutenu de l'économie mondiale devrait contribuer à augmenter légèrement les perspectives d'inflation dans le monde. Une telle conjoncture augure bien pour les marchés boursiers et les matières premières. À l'opposé, les taux d'intérêt obligataires, qui ont baissé au cours des derniers mois, pourraient remonter, ce qui serait défavorable au rendement des titres à revenu fixe.

RENDEMENTS ANNUELS COMPOSÉS (%) ET VALEURS UNITAIRES DES PARTS (\$) AU 31 MARS 2019

FONDS FMOQ	1 an (%)	2 ans (%)	3 ans (%)	4 ans (%)	5 ans (%)	10 ans (%)	15 ans (%)	20 ans (%) ou depuis création	(%)	(\$)
MONÉTAIRE	1,45	1,08	0,87	0,77	0,79	0,76	1,52	2,06		10,014
ÉQUILIBRÉ CONSERVATEUR	4,69	2,82	4,10	3,06	4,00	s.o.	s.o.	4,35	(2013-04-05)	11,255
OMNIBUS	3,80	4,08	5,89	3,46	4,63	7,30	5,29	5,17		26,276
PLACEMENT	4,72	4,71	6,96	4,35	6,25	7,74	5,67	5,23		30,100
REVENU MENSUEL	2,94	1,14	6,44	2,45	2,74	7,34	s.o.	4,86	(2006-10-06)	9,987
OBLIGATIONS CANADIENNES	4,20	2,34	1,95	1,25	2,78	3,66	3,69	4,43	(2001-03-16)	11,608
ACTIONS CANADIENNES	4,82	2,83	6,84	3,05	3,94	8,71	5,96	6,61		22,529
ACTIONS INTERNATIONALES	4,02	7,62	10,86	7,39	9,71	12,15	6,00	3,57		13,634
OMNIRESPONSABLE	6,30	5,56	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	6,45	(2016-09-16)	11,392

15

Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc. est une filiale en propriété exclusive de la Société de services financiers Fonds FMOQ inc., elle-même filiale à part entière de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec et est le placeur principal des Fonds FMOQ. Il n'y a aucune commission, ni aucuns frais ou pénalité à l'achat ou au rachat des parts des Fonds FMOQ acquises ou rachetées par l'entremise du placeur principal. Toutefois, des frais pourraient être exigés lorsque les parts sont acquises ou rachetées par l'entremise d'un autre courtier. Veuillez lire le prospectus simplifié ou consulter l'aperçu du Fonds des Fonds FMOQ avant d'investir. Vous pouvez obtenir sur demande et sans frais un exemplaire de ces documents auprès du placeur principal ou du gestionnaire des Fonds FMOQ en composant de Montréal le 514 868-2081 ou sans frais le 1 888 542-8597 ou de Québec le 418 657-5777 ou sans frais le 1 877 323-5777 ou en vous adressant à votre courtier en valeurs. Vous pouvez aussi les obtenir dans le site Internet du placeur principal au www.fondsfmoq.com ou dans le site www.sedar.com. Chaque taux de rendement indiqué est un taux de rendement total composé annuel historique à la date indiquée, qui tient compte des fluctuations de la valeur de parts et du réinvestissement de toutes les distributions mais qui ne tient pas compte des commissions d'achat et de rachat, des frais de placement ni des frais optionnels ou de l'impôt sur le revenu payable par un porteur qui auraient eu pour effet de réduire le rendement. Les Fonds FMOQ ne sont pas couverts par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par un autre organisme public d'assurance-dépôt et ne sont pas garantis. La valeur des parts d'un fonds commun de placement fluctue fréquemment et rien ne garantit qu'un fonds marché monétaire pourra maintenir une valeur liquidative fixe, aussi, rien ne garantit que le plein montant de votre placement vous sera retourné. Le rendement passé n'est pas indicatif du rendement futur. Le rendement historique annualisé du Fonds monétaire FMOQ est de 1,61 % pour la période de sept jours arrêtée à la date du présent rapport, celui-ci ne représente toutefois pas un rendement réel sur un an.

IMPORTANT | Depuis le 3 avril 2017, les Fonds FMOQ sont évalués, aux fins de transactions, chaque jour où la Bourse de Toronto est ouverte pour opérations, à l'exception des jours où nos bureaux sont fermés, soit le lendemain du Jour de l'An et le lundi de Pâques. Nous effectuerons donc les transactions des Fonds FMOQ à chaque jour ouvrable de l'année, à l'exception des jours mentionnés précédemment.

Conformément aux règles contenues dans notre prospectus simplifié déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers, nous vous rappelons que vos instructions de placement doivent nous parvenir avant 10 h pour qu'une transaction soit exécutée le jour même, sans quoi elle sera reportée au jour ouvrable suivant.

RATIO DES FRAIS DE GESTION AU 28 FÉVRIER 2019

Types de fonds	Médianes de l'industrie*	Fonds FMOQ comparables**	
MONÉTAIRES CANADIENS	0,73 %	MONÉTAIRE	0,46 %
ÉQUILIBRÉS CANADIENS	2,13 %	ÉQUILIBRÉ CONSERVATEUR OMNIBUS REVENU MENSUEL OMNIRESPONSABLE	1,09 %
ÉQUILIBRÉS	2,18 %	PLACEMENT	1,09 %
OBLIGATIONS CANADIENNES	1,36 %	OBLIGATIONS CANADIENNES	1,09 %
ACTIONS CANADIENNES	2,23 %	ACTIONS CANADIENNES	1,09 %
ACTIONS MONDIALES	2,35 %	ACTIONS INTERNATIONALES	1,09 %

* Source : Morningstar (univers des fonds communs de placement canadiens excluant les fonds dont les frais sont chargés à part).

** Ratio des frais de gestion des Fonds FMOQ = frais de gestion + taxes applicables.

FLUCTUATIONS DES MARCHÉS BOURSIERS* ET OBLIGATAIRES

Indices	Variation depuis 1 an	2019-03-29	Écarts	2018-12-31	Écarts	2018-09-30	Écarts	2018-06-29	Écarts	2018-03-30
S&P/TSX (Toronto)	4,8 %	16 102,09	12,4 %	14 322,86	-10,9 %	16 073,14	-1,3 %	16 277,73	5,9 %	15 367,29
S&P 500 (New York) **	11,1 %	3 782,73	10,5 %	3 423,72	-9,0 %	3 763,37	5,1 %	3 579,63	5,1 %	3 404,94
MSCI EAO (Europe, Australie, Extrême-Orient) **	-3,0 %	2 502,91	6,6 %	2 348,92	-7,8 %	2 548,88	-1,2 %	2 579,19	-0,1 %	2 581,53
FTSE TMX Univers (obligations canadiennes)	5,3 %	1 092,6	3,9 %	1 051,40	1,8 %	1 033,20	-1,0 %	1 043,20	0,5 %	1 037,80

* Ces pourcentages représentent les fluctuations des valeurs des indices. Ils n'incluent pas les rendements de dividendes. ** Convertis en dollars canadiens.

ÉVENTAIL DE PRODUITS ET SERVICES

SEULE ET UNIQUE ENTITÉ AU QUÉBEC, DÉTENUE À 100 %
PAR LES MÉDECINS, À OFFRIR DES PRODUITS ET
SERVICES FINANCIERS¹ AUX MÉDECINS OMNIPRATICIENS,
AUX OPTOMÉTRISTES ET À LEURS PROCHES.

RÉGIMES OFFERTS

- Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)
- Compte non enregistré
- Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)
- Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR)
- Compte de retraite immobilisé (CRI)
- Fonds de revenu viager (FRV)
- Régime enregistré d'épargne-études (REEE)
- Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI)
- Régime de retraite individuel (RRI)
- Régime volontaire d'épargne-retraite (RVER)

FONDS FMOQ²

Une famille de fonds communs de placement uniques, conçus spécifiquement par et pour les membres de la communauté médicale québécoise.

Titres constitutifs d'un portefeuille de haute qualité, les différents Fonds FMOQ sont reconnus pour leurs rendements enviables et leurs frais de gestion parmi les plus bas de l'industrie :

- monétaire
- équilibré conservateur
- omnibus
- placement
- revenu mensuel
- obligations canadiennes
- actions canadiennes
- actions internationales
- omniresponsable

AUTRES FAMILLES DE FONDS COMMUNS DE PLACEMENT³

Vous souhaitez diversifier votre portefeuille ? Vous désirez investir dans un secteur clé de l'économie ? Nous sommes en mesure de vous conseiller et de vous offrir la plupart des familles de fonds communs de placement disponibles sur le marché.

OBLIGATIONS GARANTIES⁴

Que ce soit à titre de complément ou d'alternative aux fonds communs de placement, nous offrons divers types d'obligations (boursière, à taux progressif, à taux fixe, etc.) d'Épargne Placements Québec.

DÉPÔTS À TERME⁵

Vous pouvez aussi acheter des dépôts à terme sous certaines conditions. Que vous souhaitiez protéger une partie de votre portefeuille ou savoir d'avance son rendement, nous sommes en mesure de satisfaire vos besoins.

COURTAGE EN VALEURS MOBILIÈRES⁶

Pour vous procurer des actions ou des obligations négociables, profitez de nos partenariats avec des sociétés de courtage en valeurs mobilières bien établies.

SERVICE DE GESTION PRIVÉE⁷

Vous pouvez confier la gestion de vos actifs à des experts, tout en suivant l'évolution des marchés.

SERVICE DE FACTURATION⁸

Notre proximité avec la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) nous permet d'offrir un service de facturation des honoraires à haute valeur ajoutée. Informez-vous.

En plus des services-conseils rattachés à l'offre de ces divers produits, la Société met à la disposition de sa clientèle un service complet de planification financière touchant les sept domaines d'expertise reconnus par l'Institut québécois de planification financière (finance, fiscalité, aspects légaux, retraite, succession, placements et assurances). La Société a pris les mesures nécessaires afin que son offre de produits et services financiers soit toujours effectuée de façon neutre et objective, dans le seul intérêt du client, et ce, par du personnel reconnu pour ses compétences.

(1) Directement ou par le biais d'ententes de partenariat.

(2) Vendus au moyen d'un prospectus simplifié disponible auprès de Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc.

(3) Vendus au moyen de prospectus simplifiés disponibles auprès de Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc. et des diverses sociétés émettrices.

(4) Épargne Placements Québec MD est une unité administrative du ministère des Finances du Québec.

(5) Capital garanti à 100 % et assujéti aux limites de 100 000 \$ et de 5 ans prévues par les régimes d'assurance-dépôts applicables.

(6) Offerts par Valeurs Mobilières Banque Laurentienne (VMBL) dans le cadre d'une entente de partenariat conclue par Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc.

(7) Offert par Société de gestion privée des Fonds FMOQ inc., société sœur de Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc.

(8) Offert par Services accessoires Fonds FMOQ inc.

MONTRÉAL

Place Alexis-Nihon – Tour 2
3500, boulevard De Maisonneuve Ouest
Bureau 1900
Westmount (Québec) H3Z 3C1
Téléphone : **514 868-2081**
Sans frais : **1 888 542-8597**
Télécopieur : 514 868-2088

QUÉBEC

Place Iberville IV
2954, boulevard Laurier
Bureau 410
Québec (Québec) G1V 4T2
Téléphone : **418 657-5777**
Sans frais : **1 877 323-5777**
Télécopieur : 418 657-7418

SITE INTERNET

www.fondsfmoq.com

COURRIEL

info@fondsfmoq.com

